

Madame, Monsieur,

L'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et l'État ont décidé de réaliser entre le 26 février et le 25 mai 2019, une enquête sur les déplacements des résidents de l'aire métropolitaine strasbourgeoise et du Bas-Rhin.

Votre ménage a été désigné, par tirage au sort, pour participer à cette enquête.

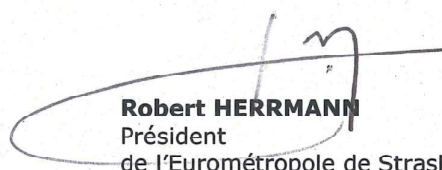
Les renseignements que vous voudrez bien fournir nous seront très utiles pour étudier les pratiques de déplacements des résidents et identifier les améliorations à apporter aux transports collectifs, à la circulation des automobiles, aux trajets en deux-roues ou à pied. Les données recueillies intégreront une base unifiée nationale d'enquêtes et permettront localement d'ajuster les politiques de mobilité conduites par les collectivités.

Le règlement n°2016/679, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), renforce la protection des données pour les individus. La confidentialité des renseignements que vous nous communiquerez est strictement garantie.

Compte tenu de l'intérêt que nous portons aux résultats de cette enquête, nous vous serions reconnaissants de réserver le meilleur accueil à l'enquêteur de la société ALYCE, qui vous contactera par téléphone prochainement. Lors de son appel, celui-ci s'identifiera avant de réaliser l'enquête, qui sera enregistrée.

Un dépliant explicatif ci-joint détaille les objectifs de l'enquête et précise les modalités pratiques de sa réalisation. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le centre d'appels de la société ALYCE au 03 62 02 75 00.

Restant à votre disposition, nous vous remercions de votre participation active et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Robert HERRMANN
Président
de l'Eurométropole de Strasbourg



Jean-Luc MARX
Préfet de la Région Grand Est et
Préfet du Bas-Rhin



Jean ROTTNER
Président
de la Région Grand Est

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), renforce la protection des données pour les individus. Conformément à ce règlement, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression aux informations qui vous concernent. Ce droit peut être exercé pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative auprès de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise. Toutes les données à caractère personnel seront supprimées au plus tard le 31 décembre 2020. Cette enquête n'a pas de caractère obligatoire.